

INTERPRETATION OF RULES – IR 04JUN02
(refers to C&R Book 1, 1.16.7 to 1.16.10)

B1, Art. 4.5.3.6.2, Teams for Field Archery

The question was raised by a Council member on whether the archers who shot the highest score in each class and qualified their Nation for the Team competition, do not have to be the same archers shooting in the real Team-event.

Response from the Field Archery Committee

It is the FITA Field Archery Committee's opinion that provided the archer(s) has completed the qualification rounds – the team (manager) decides who will shoot in the team competition.

Field Archery Committee, 22 June 2004
Approved by C&R Committee, 25 June 2004

INTERPRETATION DES REGLEMENTS – IR 04JUN02
(se réfère au Livre des C&R, 1, 1.16.7 to 1.16.10)

Livre 1, Art. 4.5.3.6.2, Equipes pour le Tir en campagne

Une question a été posée par un Membre du Conseil pour savoir si les archers ayant tiré le plus score le plus élevé dans chaque classe, et qualifié leur pays pour la compétition par équipe, ne doivent pas forcément être les mêmes archers qui tirent effectivement dans la compétition par équipe.

Réponse du Comité de Tir en campagne

Le Comité de Tir en campagne de la FITA est d'avis que, sous réserve que l'(les) archer(s) ai(en)t concouru dans les épreuves de qualification, l'équipe (le manager) décide qui va tirer dans la compétition par équipe.

Le Comité de Tir en Campagne, 22 juin 2004
Approuvé par le Comité C&R, 25 juin 2004